

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 15 avril 2011

Service instructeur

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2011-4-2-4

Service consulté

**UNION DES GROUPEMENTS ARTISANAUX DU CENTRE ALSACE (UGA) :
CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ARTISANALE DE SERVICES À LA
PERSONNE.**

Résumé : L'Union des Groupements Artisanax du Centre Alsace (UGA) sollicite le soutien financier du Département du Haut-Rhin pour faciliter le démarrage d'une société coopérative artisanale de services à la personne. Un crédit de 15 000 € pourrait être affecté à cette opération.

Les organisations professionnelles artisanales du Haut-Rhin et la Chambre de Métiers, sections de COLMAR et MULHOUSE, ont, à l'initiative de l'UGA Centre-Alsace, décidé de s'associer pour créer une coopérative artisanale de services à la personne.

Ce regroupement d'entreprises artisanales vise à offrir des prestations multi-services à la clientèle de particuliers en associant différents métiers rentrant dans le champ des services à la personne : petits travaux de jardinage, prestations de bricolage dites « hommes toutes mains », assistance informatique à domicile, entretien de la maison...

La prise de commande est assurée par le groupement qui devient l'interlocuteur unique des personnes sollicitant un service. L'offre est donc optimisée grâce à la qualification professionnelle des prestataires, la proximité géographique et la souplesse d'organisation.

L'année 2010 a été consacrée à l'étude juridique du projet, sa faisabilité technique ainsi qu'à une première approche en matière d'étude de marchés.

Ces démarches ont abouti à la création fin 2010 d'une société coopérative d'artisans axée sur les services à la personne et dédiée exclusivement à l'agrément simple.

Pour 2011, l'UGA souhaite affiner l'étude de marchés auprès des particuliers et des entreprises et engager un plan de communication pour faciliter le démarrage de cette coopérative.

Cet organisme sollicite le Département pour soutenir ce projet.

Le budget prévisionnel pris en compte par l'UGA dans un premier temps est le suivant :

Nature des dépenses	Montant (€)
Mise à disposition de personnel dans le cadre de l'organisation et du lancement de l'association (juriste, services administratifs, chargé de mission, expert-comptable, comptable)	29 000
Frais de fonctionnement administratifs et études	7 000
Plan de communication, charte, site Internet, plaquettes	20 000
Bureau et équipements (matériel, informatique...)	8 000
Adhésion aux réseaux (Fédération, Agence Nationale)	2 000
Charges et frais généraux (photocopies, déplacements...)	6 000
TOTAL	72 000

Nature des recettes	Montant (€)
Subvention Région Alsace	20 900
Subvention Conseil Général du Haut-Rhin	15 000
Participation des organisations professionnelles	10 500
Adhésions et participation de la coopérative	25 600
TOTAL	72 000

Un accompagnement de cette opération a été prévu dans l'axe 3 des Assises Départementales de l'Economie Pour l'Emploi et un montant de 15 000 € a été programmé à cet effet au budget primitif 2011.

Compte tenu des perspectives de création d'emplois et de la dynamique économique et sociale que le développement de ce secteur est susceptible de générer, il est proposé de répondre favorablement à cette sollicitation.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer à l'Union des Groupements Artisanaux du Centre Alsace (UGA) une subvention de 15 000 € au titre de 2011 afin de faciliter le démarrage d'une société coopérative artisanale des services à la personne,
- de prélever la dépense correspondante sur le programme F724, chapitre 65, fonction 90, nature 6574 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'n' at the end.

Charles BUTTNER